ART. 2 N° 1554

## ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 1554

présenté par M. Touraine

## **ARTICLE 2**

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« la référence : « et L. 2141-11 » est remplacée »

les mots:

« les références » : « L. 2141-7 et L. 2141-11 » sont remplacées ». »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel prenant en copte la suppression de l'article L. 2141-7 du code de la santé publique à l'article premier du présent projet de loi.